

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 954

présenté par
M. Bazin
-----**ARTICLE 49**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article met en place une expérimentation en vue de l'encadrement des loyers.

L'encadrement des loyers est un mécanisme contre-productif. Il provoque en effet un désintérêt pour l'investissement locatif. Or si l'on veut répondre au manque de logements, il convient de ne pas décourager les propriétaires, ce qu'ont fait les lois de 1989 et la loi ALUR.

L'encadrement a été contesté à Lille et à Paris et annulé.

Cette expérimentation est donc malvenue.